



Critères pour un fournisseur Michelin

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Les fournisseurs sont tenus de réaliser une évaluation de la RSE dans les douze mois suivant l'attribution d'un marché ou d'une prolongation de contrat. Les fournisseurs Michelin doivent atteindre et maintenir un score minimum de 45 ou soumettre un plan d'action correctif dans les deux mois suivant l'évaluation.

Innovation

Les fournisseurs sont tenus d'améliorer en permanence les produits, les processus et les services fournis à Michelin. L'élimination et/ou l'identification des activités sans valeur ajoutée qui conduisent à des réductions de coûts sont encouragées et attendues.

Qualité

Les fournisseurs seront mesurés et notés dans quatre catégories : Qualité, Livraison, Prix et Facilité à faire des affaires. Les fournisseurs sont censés fournir des biens/services exempts de tout défaut. Si un problème de qualité survient, le fournisseur est tenu de fournir une action corrective pour éviter qu'il ne se reproduise.

Conditions de paiement

Les conditions de paiement standard sont de 90 jours nets, sauf si elles sont limitées par la réglementation.

Facturation

Tous les fournisseurs doivent avoir la possibilité de facturer par voie électronique.

Paiement

Tous les fournisseurs doivent accepter les paiements par voie électronique.

